

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Messenger de Tahiti*, insérée au *Bulletin officiel* de la colonie et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 août 1875.

Signé : O^{ve} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Pour le Directeur
des affaires indigènes
et par délégation :
Le chef du 4^{er} bureau,
Signé : M^{ce} FEYZEAU.

L'Ordonnateur
ff. de Directeur de
l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.

Le Procureur
de la République,
Chef du service judiciaire,
Signé : LOUIS DE LAUVAUD.

N° 188. — ORDONNANCE fixant les limites entre les districts de l'île Anaa, Tuamotu.

Nous, POMARE IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu le rapport de M. le Résident des Tuamotu en date du 1^{er} juillet 1875 ;

Vu les conclusions du conseil formé par les cinq chefs d'Anaa, sous la présidence du Résident ;

Sur la proposition du directeur des affaires indigènes ;

ORDONNONS :

Art. 1^{er}. Les limites entre les différents districts de l'île Anaa sont ainsi fixées :

1° Entre Tuuhora et Tuatahara, une ligne partant de la grande passe de Tamarahi et allant aboutir perpendiculairement au récif du large ;

2° Entre Temataoa et Putuahara, une ligne passant au milieu de la passe intérieure de Kapanatehetika ;

3° Entre Otepipi et Temarie, une ligne partant de l'îlot Oriuu et allant aboutir à Terutugapahu ;

4° Entre Putuahara et Otepipi, une ligne passant au milieu de la trouée de Fakapukupuku ;

5° Entre Temarie et Tuhuuora, une ligne perpendiculaire au récif passant entre les îlots de Papante et de Taharaite à une distance de 44 mètres de ce dernier îlot.

Art. 2. Le directeur des affaires indigènes et le Résident des Tuamotu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* des Établissements.

Papeete, le 7 août 1875.

Signé : O^{ve} GILBERT-PIERRE.

Signé : POMARE.